



attac

UN MONDE EN

RENCONTRES
ET EXPÉRIENCES
MILITANTES

LUTTE



LES ÉDITIONS
DE L'ATELIER



INTRODUCTION [p.11](#)

- I. PRATIQUES ET EXPÉRIENCES DÉMOCRATIQUES** [p.19](#)
- II. FAIRE FRONT CONTRE LES ENNEMIS DU VIVANT** [p.33](#)
- III. VIOLENCES POLICIÈRES. LUTTER CONTRE L'IRRÉPARABLE** [p.47](#)
- IV. POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE** [p.61](#)
- V. FÉMINISTES POUR UNE VIE LIBÉRÉE DES VIOLENCES** [p.77](#)
- VI. S'ORGANISER FACE À LA PRÉCARITÉ** [p.91](#)
- VII. COMBATTRE L'IMPUNITÉ DES MULTINATIONALES** [p.105](#)

POUR ALLER PLUS LOIN [p.119](#)



VI. S'ORGANISER FACE À LA PRÉCARITÉ

Dans les années 2010, de nouvelles formes d'exploitation et de précarité du travail se sont développées. La mise en place d'outils numériques et l'utilisation des moyens de télécommunication par les entreprises contraignent ceux et celles qui produisent de nouveaux services à des normes nouvelles de productivité, de contrôle, à des horaires de travail étendus, tirant vers le bas les conditions de travail. Si dans le monde du travail, de manière globale, l'internationalisation des processus de production existe depuis longtemps, ainsi que l'utilisation de la numérisation, les centres d'appels, le e-commerce, la logistique et la livraison sont des activités qui se sont développées via cette internationalisation et ces outils numériques. Le travail y est peu qualifié, peu payé, le *turn-over* important. Les employeurs se font une gloire d'offrir de l'emploi à de telles conditions, en particulier dans les contextes où le chômage est important, les suppressions d'emplois et les fermetures d'entreprises récentes.

L'entreprise multinationale Amazon fait passer les marchandises d'un pays à l'autre dans ses entrepôts géants, avec une logistique devant permettre la livraison la plus rapide possible. Les travailleur·ses sont ainsi soumis à une pression permanente pour préparer les commandes de produits de plus en plus divers et organiser la livraison pour des client·es qui ont commandé en un clic. Résultat : c'est le chronomètre, la réglementation des pauses, les pointeuses, le travail à la chaîne.

Le e-commerce, c'est aussi la vente de toutes sortes de services en ligne. Certaines de ces activités s'organisent avec des formes d'emploi qui ont remplacé le statut de salarié·e, comme si les travailleur·ses concernés étaient des entrepreneur·ses individuels. Ils et elles travaillent pourtant en permanence pour les mêmes employeurs et doivent répondre à leurs injonctions, faute de quoi ils ou elles perdent leur emploi en n'étant plus sollicités : c'est le cas type des livreurs à vélo devant additionner les courses dans des conditions souvent dangereuses, un travail à la tâche sans la protection sociale due aux salarié·es.

Ces formes d'exploitation sont présentes sur la planète entière et font aujourd'hui système. Elles se développent dans des entreprises nouvelles dans lesquelles les organisations syndicales n'ont pas de tradition. Et pourtant, au sein d'entreprises comme Amazon, Uber ou Deliveroo, des mobilisations importantes se sont affirmées. La grande précarité, l'exploitation, les conditions de travail difficiles n'ont pas été des freins. Les travailleur·ses ont su utiliser, à l'instar de leurs patrons, l'internationalisation de la production et les moyens numériques pour s'organiser. Ainsi, des luttes importantes ont trouvé le moyen de se coordonner au niveau international. Elles donnent à voir comment celles et ceux parmi les plus exploités agissent au niveau local et au niveau international avec une certaine horizontalité, par des contacts directs entre collectifs de travail d'un pays à l'autre, sans passer nécessairement par le biais d'une organisation syndicale internationale. Des réponses émergent, portées par des collectifs syndicaux ou parfois par des collectifs se mettant en place à côté des syndicats.

Ces réalités interpellent fortement le mouvement syndical qui s'est construit au cœur du salariat et qui a du mal à trouver les réponses adaptées à ces nouvelles précarités.

Ce chapitre donne la parole à des syndicalistes ainsi qu'à des animateurs et animatrices de ces luttes. Leurs propos ont été recueillis entre avril et mai 2021, par mail pour Mikyung Ryu, par téléphone pour Stéphane Enjalran et lors d'une rencontre avec Pierre Coutaz ; un entretien en visioconférence a été réalisé avec Marta Rozmystowicz.



Mikyung Ryu

est responsable internationale à la KCTU (Confédération des syndicats coréens).



Marta Rozmystowicz

a travaillé pendant deux ans dans l'entrepôt POZI d'Amazon à Poznań en Pologne. Elle est organisatrice au sein du syndicat OZZ Inicjatywa Pracownicza, où elle aide à la création de syndicats sur les lieux de travail.



Pierre Coutaz et Stéphane Enjalran

respectivement de la CGT et de l'Union syndicale Solidaires sont tous deux responsables du travail international au sein de leur syndicat en France.

Quelles sont les nouvelles formes de précarité et d'exploitation ?

Mikyung Ryu (Mi. R.) : En Corée, le travail au sein de plateformes ou le travail à domicile sont associés à la précarité. C'est un processus de précarisation qui dure depuis des décennies. Au début des années 2000, la plupart des formes d'emploi précaire étaient des contrats à durée déterminée, puis est venu l'emploi indirect par l'externalisation, et la sous-traitance s'est développée. Lorsque cette externalisation est effectuée par une travailleuse ou un travailleur individuel, et non par d'autres entreprises, ceux-ci deviennent des « entrepreneur·ses » et non des employé·es et sont exclus des droits sociaux. Les travailleurs et travailleuses des plateformes sont les plus précaires. Cela concerne différents secteurs comme la livraison de nourriture, les coursier·ères, chauffeur·ses, travailleur·ses domestiques, concepteur·rices de sites Web...

Pierre Coutaz (P. C.) : On en revient à la « corvée ». Certains ont prophétisé cela en parlant de « fin du salariat » ou de « fin du travail ». Ce n'est pas la même chose... Dans les pays développés, en Europe de l'Est, on assiste à une décontractualisation. Des pans entiers de la main-d'œuvre échappent à toute régulation fixée par les règles antérieures, comme le code du travail ou les conventions collectives, qui garantissaient des droits liés au contrat de travail. Des pays, comme la Géorgie, en ont fait une politique « d'attractivité » du pays : le gouvernement a payé des pages de publicité dans des journaux internationaux pour attirer des investisseurs en mettant en avant que c'était le premier pays qui se débarasserait du code du travail. Ce qu'on observe en France, c'est l'augmentation du nombre de travailleurs et travailleuses des plateformes, assujettis aux algorithmes, payés à la tâche, et privés de ce statut de salarié·e.

Il y a cent cinquante ans, le mouvement syndical revendiquait la « fin du salariat ». Aujourd'hui, tous les syndicats revendiquent l'extension du salariat à toutes et tous. Malgré les apparences, ce n'est pas si paradoxal...

Quand le mouvement syndical revendiquait la fin du salariat, c'était parce que le salariat n'était pas un statut, il était proche de l'exploitation la plus ignoble, sans aucun droit lié au salaire... Mais au fil du XX^e siècle, on a gagné beaucoup de droits liés au contrat de travail. Il y a un enjeu pour le syndicalisme à prendre en compte tous ceux et celles qui sont en dehors du salariat. Le syndicalisme aujourd'hui est constitué de militant·es qui sont dans les « formes classiques » du salariat, avec un contrat de travail, des conventions collectives, des droits liés au statut de salarié·e. Pour répondre à cette réalité,

**Il y a cent cinquante ans,
le mouvement syndical
revendiquait la « fin du salariat ».
Aujourd'hui, tous les syndicats
revendiquent l'extension
du salariat à toutes et tous**

— Pierre Coutaz

il y a donc une évolution, voire une révolution à opérer, qui ne veut pas dire adhésion à ces formes de travail dégradées.

Quel est l'impact de la crise du Covid sur ces évolutions ?

Stéphane Enjalran (S. E.) : Le télétravail se généralise, dans le public comme dans le privé, et touche pas mal de pays. La frontière entre temps de travail et temps libre, entre lieu de travail et domicile, est abolie. Les capitalistes du XIX^e siècle en auraient rêvé... Le Covid a permis de mettre en place une généralisation du télétravail et la tentation va être grande dans les secteurs qui s'y prêtent de l'installer durablement ; cela casse encore un peu plus les collectifs de travail.

Marta Rozmysłowicz (Ma. R.) : La crise provoquée par la pandémie du Covid-19 a contraint les travailleuses et les travailleurs polonais à supporter les coûts sociaux élevés liés au maintien de l'économie. À la mi-mars 2021, au milieu d'une troisième vague d'infections galopantes (environ 35 000 par jour), le ministre de la Santé a finalement admis que plus de 50 % des infections se produisaient sur le lieu de travail. Alors que la plupart des élites se sont isolées chez elles, la classe ouvrière a fait fonctionner la société. Des entreprises comme Amazon, Zalando, Avon, Volkswagen, Toyota, Cooper Standard Automotive, ainsi que des usines de transformation alimentaire et des chantiers de construction ont continué à fonctionner tout au long de la pandémie. L'entrepôt près de Poznań, où j'ai travaillé jusqu'en août 2020, qui compte environ 7 000 personnes, ne s'est pas arrêté un seul jour pendant la pandémie. Il n'a pas été fermé une seule fois pour le nettoyage et la désinfection, même après la contamination. Si cette situation a clairement montré que les travailleurs et travailleuses de la logistique, des soins, de la production, des services alimentaires, de l'assainissement, de la médecine ou de l'éducation sont essentiels à notre société, nous n'avons pas été indemnisés pour les risques liés au travail en période de virus. Il n'existe pas de prime Covid pour les travailleuses et travailleurs essentiels, ni de réduction du temps de travail pour diminuer le risque d'infection sur le lieu de travail et atténuer le stress. Et rien pour les femmes en dépit de la surcharge de travail pour les mères, les grands-mères, aucune compensation pour ce travail supplémentaire. Nos demandes pour des mesures en ce sens ont été ignorées. Nous mobiliser pour la sécurité et les conditions de travail est plus difficile que d'habitude depuis que les restrictions mises en place par le gouvernement ont rendu illégaux les rassemblements de plus de cinq personnes. Il est devenu particulièrement compliqué de s'organiser pour prendre des décisions ensemble et avoir notre mot à dire sur nos lieux de travail.

Est-ce que cette nouvelle précarisation touche des catégories particulières de travailleur·ses ?

S.E. : Les migrant·es récents, les sans-papiers, c'est évident. Ce qui s'est passé à Frichti¹ le montre : la demande de régularisation a révélé que 85% des personnes employées par la plateforme étaient sans-papiers...

P.C. : C'est également éclairant de considérer les voitures de transport avec chauffeur (VTC), par exemple, notamment rattachées à Uber, qui sont souvent une des premières voies d'insertion professionnelle pour des jeunes racisés, issus de quartiers populaires, qui subissent des discriminations dans l'accès au travail. Ces nouvelles formes de travail ubérisées permettent un accès à l'emploi, même si celui-ci est très dégradé, sans contrat, ni garanties. Ils vivent l'accès à un emploi, même de ce type, comme une chance. Mais quand ils s'installent, fondent une famille, ils constatent qu'ils ne peuvent subvenir à leurs besoins avec ce type d'activité.

Mi.R. : Depuis l'apparition des formes d'emploi précaire, les femmes représentent la majeure partie des travailleur·ses précaires. L'écart de rémunération entre les sexes en Corée, qui est le plus important parmi les pays de l'OCDE, est un symbole de toutes sortes de discriminations auxquelles elles sont confrontées. Cela est dû à une ségrégation professionnelle profondément ancrée selon le genre, et les emplois des femmes sont sous-évalués. Elles sont considérées comme responsables de la garde des enfants, ce qui les expose à des discriminations en matière de promotion et à des interruptions de carrière. Selon les statistiques officielles de 2020, moins de la moitié des femmes actives ont un contrat de travail régulier.

La plupart des travailleuses et travailleurs migrants en Corée sont soumis à un permis de travail. Beaucoup d'entre elles et eux travaillent dans des entreprises comptant cinq employé·es ou moins, soit dans l'agriculture, soit dans la pêche. Les entreprises y sont exemptées des principales dispositions de la loi sur les normes du travail, ce qui rend les conditions de travail très précaires et leur exploitation très forte.

En quoi le travail des employé·es d'Amazon est-il représentatif des nouvelles conditions de travail dans le monde capitaliste ?

Ma.R. : En Pologne, historiquement, les entrepôts d'Amazon se sont construits le long de la frontière avec l'Allemagne et, pour le commerce en Europe de l'Ouest, de nouveaux entrepôts s'installent maintenant au centre du pays.

1. À Paris, en juin 2020, une grève soutenue par la CGT a eu lieu dans l'entreprise Frichti, lors de laquelle les très nombreux livreurs sans-papiers ont demandé leur régularisation. Un grand nombre d'entre eux ont obtenu un récépissé leur permettant de travailler et quelques emplois salariés ont été créés.

Amazon emploie 30 000 personnes et, pour moitié, du personnel intérimaire pour adapter l'emploi aux fluctuations de l'activité. C'est très facile d'y trouver du travail, aucune qualification, expérience ou CV ne sont exigés, et il m'a été facile de m'y faire embaucher. Amazon introduit de nouveaux standards, un capitalisme à l'américaine où ils prennent toute l'énergie des travailleur·ses. Les conditions de travail, les *process* de production sont représentatifs de ce qu'est le capitalisme actuel : ils retournent les normes de sécurité contre les salarié·es, limitent les pauses... J'ai ainsi beaucoup appris sur l'exploitation capitaliste sur mes différents lieux de travail. C'est ce qui me permet aujourd'hui d'aider les travailleurs et travailleuses à s'organiser.

Amazon introduit de nouveaux standards, un capitalisme à l'américaine où ils prennent toute l'énergie des travailleur·ses

— Marta Rozmystowicz

Quelles sont les actions possibles dans ces contextes de grande précarité ?

Mi.R. : Les achats en ligne ont connu une forte augmentation et plus de vingt coursiers sont morts de surmenage en Corée du Sud pendant la pandémie. La plupart des travailleur·ses dans ce secteur sont embauchés en tant qu'entrepreneur·ses individuels : la loi sur les normes du travail ne leur est pas appliquée. Ces personnes travaillaient quatorze heures par jour et traitaient 300 à 400 colis quotidiennement. Les décès dus au surmenage des coursier·es sont devenus un problème majeur dans toute la société. Les travailleur·ses se sont organisés et mis en grève pendant la période de pointe pour faire pression sur le gouvernement. Elles et ils se sont adressés à la presse et ont obtenu que des enquêtes parlementaires soient organisées sur leur situation. Leur lutte pour obtenir les droits fondamentaux et la protection juridique se poursuit. Pour la KCTU, l'organisation des travailleur·ses précaires est une priorité. Cependant, la définition étroite du terme « travailleur » dans l'article 2 de la loi sur les relations de travail constitue un obstacle à l'exercice du droit d'organisation des précaires. Même s'ils et elles sont organisés dans les syndicats, le gouvernement refuse de les reconnaître et ils et elles ne peuvent pas négocier collectivement. Ils et elles organisent diverses actions pour réviser l'article 2 de cette loi. Les organisations de la société civile, comme « Workplace Abuse 119 », ou « Jikjang Kapjil 119 », jouent un rôle important dans la mise en relation des travailleur·ses précaires

Les achats en ligne ont connu une forte augmentation et plus de vingt coursiers sont morts de surmenage en Corée du Sud pendant la pandémie

— Mikyung Ryu

entre eux, et avec les syndicats, en menant des enquêtes ou des sondages pour sensibiliser le public à cette précarité et fournir des conseils juridiques.

S.E. : L'action juridique a fait plier Amazon en France², mais il y a d'abord eu des actions syndicales. Dès le 17 mars 2020, dans les entrepôts en France, il y a eu des revendications pour obtenir du gel, des masques, une organisation du travail permettant de respecter les mesures sanitaires... La réponse de la direction a été de mettre en place des «*safety angels*», des intérimaires censés vérifier que les salarié-es gardaient la distance d'un mètre. Il y a eu des tentatives de grève. Les salarié-es ont mis en œuvre leur droit de retrait et des syndicats ont engagé des actions juridiques. Cela a contraint Amazon, qui ne voulait pas être condamnée aux astreintes, à fermer des sites, reconnaissant ainsi tacitement que mettre en place les normes sanitaires de protection n'était, de fait, pas possible rapidement. À noter que la direction d'Amazon a contesté ce droit de retrait (un an après, c'est toujours en cours). Aux États-Unis, les salarié-es qui ont voulu appliquer une forme de «*droit de retrait*» ont été licenciés : ce droit n'existe pas.

2. Une action juridique initiée par Solidaires a contraint l'entreprise à fermer ses entrepôts français pendant un mois, car elle refusait de limiter son commerce aux produits essentiels. Les employé-es ont été mis en chômage partiel et protégés du virus.



Manifestation de salarié-es d'Amazon pour dénoncer leurs conditions de travail à Shakopee, Minnesota (États-Unis), 2018.

Ma. R. : En Pologne, la loi est très restrictive sur le droit de grève : même si ce droit est garanti constitutionnellement, il faut une négociation préalable ainsi qu'un vote majoritaire des travailleur-ses. Nous avons réussi, lors d'une action il y a deux ans, à obtenir plus de 4 000 voix sur 16 000 personnes direc-

tement employées par Amazon, mais ce n'était pas suffisant. À Amazon à Wrocław, des actions sauvages ont été menées, notamment par les anciens mineurs qui ont plus de traditions syndicales, comme un blocage pendant quelques minutes, puis pendant une heure, puis plus longtemps, avec les chariots de manutention, en klaxonnant...

P.C. : La bonne nouvelle, c'est que, quelle que soit la dégradation de la relation de travail, la résistance est là. Le syndicalisme réapparaît en permanence, même là où on ne l'attendait pas... C'est ce qu'on observe avec les livreur-ses à vélo : toutes les organisations ont aujourd'hui un syndicat de livreur-ses à vélo et ils et elles sont très combatsifs. Le syndicalisme s'étend vers ces nouveaux secteurs sans avoir toujours eu une démarche proactive : ce sont souvent eux qui viennent à nous, il faut le reconnaître... Heureusement qu'il y a des travailleur-ses dans ces formes d'emploi qui pensent que pour gagner des droits, il faut s'organiser et lutter !

La bonne nouvelle, c'est que, quelle que soit la dégradation de la relation de travail, la résistance est là

— Pierre Coutaz

Quelles sont les formes de solidarité, de coordination transnationale ?

Ma. R. : Un réseau s'est constitué au niveau international : Amazon Workers International (AWI). Il s'est concrétisé juste avant la pandémie, lors d'une réunion en Espagne. L'idée est de s'organiser pour défendre nos propres intérêts comme Amazon le fait, car elle utilise les liens logistiques et les différences de législation du travail entre pays. Des liens se sont noués quand les travailleur-ses en Pologne ont refusé de remplacer les travailleur-ses allemands en grève. Maintenant, nous avons des liens dans de nombreux pays, avec des personnes organisées en syndicats ou non, comme aux États-Unis, où ce n'est pas un syndicat officiel. Là-bas, il existe notamment un collectif : Amazonians United.

Nous avons créé de nouvelles relations militantes avec la campagne «*Amazon must pay*» lors du Black Friday. Amazon doit payer pour les salaires, pour les impôts, pour l'impact environnemental et respecter la protection des données. Nous avons organisé un blocage d'entrepôt à Wrocław. À cette occasion, nous avons travaillé avec Greenpeace et nous souhaitons continuer ce type de collaboration. Auparavant, les organisations écologistes et les syndicats se battaient chacun de leur côté. Je sais qu'en France, des liens existent aussi, comme à la raffinerie de Grandpuits, et nous avons décidé de soutenir cette lutte. Ils disent qu'ils vont perdre leur emploi à cause de cette soi-disant économie verte. Nous leur disons qu'à l'étape suivante, ils verront un entrepôt Amazon s'installer. C'est ce même processus qui s'est déroulé en Pologne avec les mines de charbon fermées dans la région de Sosnowiec (Silésie). Les

mines de charbon sont fermées comme les raffineries à cause de leur caractère polluant. Le travail est transféré dans des pays où les coûts sont moins importants. Beaucoup de membres de notre syndicat sont d'anciens mineurs contraints de travailler à Amazon où il n'y a pas de traditions syndicales, et où les travailleur·ses n'ont pas beaucoup de droits.

S.E. : On retrouve dans la coordination internationale Amazon des syndicats, mais aussi des groupes de salarié·es qui sont plutôt en lien avec des ONG et qui ont un regard critique sur le syndicalisme.

La troisième rencontre internationale de AWI a eu lieu à Lille en septembre 2020 avec des travailleur·ses de Pologne, France, Allemagne, Espagne, USA, et des contacts existent en Italie et Grande-Bretagne. La discussion a porté sur ce qu'il faudrait faire en cas de nouveau confinement : ce qui s'était passé en France au printemps était-il reproductible dans les différents pays ? Comment lancer un mouvement international du même type ? Les législations sont différentes avec, par exemple, le droit de retrait qui n'existe pas dans les autres pays. Les revendications peuvent être diverses suivant les pays. En Allemagne, par exemple, le sujet sensible était plutôt les salaires ; en Pologne, c'était la répression contre les militant·es. La direction d'Amazon prenait prétexte des protocoles sanitaires qui n'auraient pas été respectés par les syndicalistes pour s'en débarrasser... Mais il y a aussi des éléments positifs : aux États-Unis, les salarié·es des entrepôts mobilisés (Déroit, New York) s'étaient coordonnés pour participer à cette rencontre même s'il y a une méfiance importante vis-à-vis du syndicalisme : ce sont plutôt des réseaux non syndiqués, appuyés par des ONG, mais intéressés à échanger avec des syndicalistes d'autres pays, pour avoir leur soutien, leurs conseils. Il existe une mise en concurrence entre entrepôts et entre pays chez Amazon : quand des salarié·es se mobilisent à un endroit, l'entreprise bascule l'activité sur d'autres sites. La question de faire grève au même moment, même avec des revendications diverses, apparaît nécessaire pour dépasser ces manipulations.

Un autre exemple est le soutien aux travailleur·ses sous-traitants d'Apple en Chine. Ils réclamaient le paiement des heures supplémentaires. C'est une ONG de Hong Kong, Sacom, qui agit sur les conditions de travail, qui a relayé cette demande auprès de diverses organisations dans le monde. En France, un travail en commun avec Attac et Solidaires a permis des actions devant des Apple Stores... Cela a sans nul doute contribué à ce qu'Apple soit contraint d'annoncer que les heures supplémentaires seraient payées. Ce type de mobilisation, et de victoire, même partielle et provisoire, n'est pas rien pour les concerné·es.

Beaucoup de membres de notre syndicat sont d'anciens mineurs contraints de travailler à Amazon où il n'y a pas de traditions syndicales

— Marta Rozmystowicz

Quels sont les acteurs de cette solidarité ?

P.C. : Les formes les plus abouties de structuration syndicale internationale – la Confédération syndicale internationale (CSI), la Confédération européenne des syndicats (CES), et même la Fédération syndicale mondiale (FSM) – sont beaucoup trop institutionnalisées ou perdues dans des postures idéologiques. D'un autre côté, des réseaux plus « affinitaires » ne permettent pas de peser suffisamment.

La CES et la CSI, notamment, représentent une « masse critique ». Il y a des choses qui bougent, même si ces institutions restent polluées par le calendrier institutionnel. La CES permet ainsi de relayer des initiatives positives (comme celle de No Profits from Pandemics) ou des soutiens à des mobilisations locales ou sectorielles. La CSI a apporté son soutien au mouvement des retraites fin 2019 alors même que la CFDT n'était pas dans la mobilisation (en général, ces instances ne se prononcent pas s'il n'y a pas consensus entre syndicats d'un même pays).

Il y a l'expérience d'alliances comme Plus jamais ça, un regroupement de syndicats, d'ONG comme Greenpeace ou Oxfam, d'associations comme Attac, sur les enjeux écologiques et sociaux, qui est une première en France. Il est intéressant de constater que ce même type de dynamique existe dans d'autres pays (Canada, États-Unis, Brésil, Italie...), des coalitions larges qui permettent de dépasser des divisions syndicales et de se confronter aux enjeux sociaux et aux enjeux environnementaux dans une même démarche. Luttés sociales, luttés environnementales, luttés pour la démocratie doivent et peuvent être pensées ensemble. La question du lien au travail au sens large, au-delà de la notion d'emploi, peut être un point d'entrée aussi bien pour le syndicalisme que pour les mouvements environnementalistes. On revient à l'origine du mouvement syndical et des débats existants à ce moment-là.

S.E. : Les coordinations syndicales internationales ont du mal à montrer leur utilité pour construire les rapports de force internationaux, même si ce sont des espaces qui permettent des rencontres, voire des mobilisations, avec certaines organisations membres... D'où l'importance que les liens entre syndicats de différents pays, de différents secteurs, qu'ils appartiennent ou non à ces structures syndicales internationales traditionnelles, se construisent directement par « en bas » ; et que ces liens se fassent aussi entre syndicats et mouvements sociaux au plan national comme international.

Coursier-es de tous les pays, unissez-vous !

Par Anne Dufresne

Anne Dufresne est sociologue au Gresea (Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative) à Bruxelles, membre de l'Alter Summit et du réseau Unidos World Action en Europe, réseau de lutte de livreur-ses à vélo.

Face à des entreprises multinationales telles que Uber Eats ou Deliveroo, la lutte ne peut être nationale ou locale ! Partant de cette évidence et à la suite d'importantes vagues de mobilisations de coursier-es en Europe en 2017, et en Amérique latine en 2020, se sont élaborés des réseaux européens et internationaux de coursier-es et, plus largement, de travailleurs de plateforme¹.

Bruxelles a accueilli la première Assemblée générale européenne des coursier-es les 25 et 26 octobre 2018². L'initiative était portée par l'Alter Summit, réseau européen de syndicalistes et de mouvements sociaux d'une dizaine de pays, accompagné par le ReAct, réseau pour une action collective transnationale³. Soixante coursier-es, représentant une vingtaine de collectifs nationaux et/ou syndicats issus de douze pays, ainsi qu'une vingtaine de représentant-es d'organisations syndicales ayant statut d'observateurs, se sont retrouvés pour un rassemblement exceptionnel. S'y ajoutaient des membres de coopératives, des journalistes, chercheur-ses et organisateur-rices pour atteindre une centaine de participant-es. L'Assemblée a débouché sur la création d'un réseau formalisé, nommé Fédération transnationale des coursier-es. En est sortie une charte définissant les revendications communes : les deux principales sont la transparence des données et un salaire minimum horaire. Celles-ci ont

vocation à être débattues dans le mouvement syndical international pour avancer vers la définition d'un substrat revendicatif commun qui concernerait les travailleurs de plateforme à la demande⁴.

Pour élaborer des actions et revendications partagées, les coursier-es s'appuient sur des moyens de communication en ligne afin de maintenir un lien permanent. Le premier, et le plus important pour l'instant, consiste en un groupe WhatsApp intitulé « PrecariousRiderUnite » qui réunit 130 administrateur-rices très actifs qui partagent tant les actions réalisées dans les différents pays que des demandes précises sur des questions juridiques. Six mois après la première assemblée, les 25 et 26 avril 2019, une deuxième rencontre entre coursier-es a eu lieu à Barcelone. Organisée par le collectif Riders4Derechos, elle s'intitulait « My boss is not an algorithm ». Elle a réuni des coursier-es espagnols, italiens, anglais, français et allemands, mais aussi argentins et chiliens !

Le réseau international se construit. Tout comme sur le continent européen, c'est grâce à la multiplication de mobilisations locales dans nombre de pays latino-américains et avec l'effet accélérateur de la pandémie que les coursier-es ont organisé quatre grèves internationales successives le 29 mai, les 1er et 25 juillet ainsi que le 8 octobre 2020⁵. Une coordination internationale, UnidXs World Action (UWA), s'est alors mise en place ; elle rassemble des collectifs, associations, organisations syndicales et militantes, majoritairement latino-américains⁶. Outre les coursier-es, on y trouve des chauffeurs organisés. La mission très générale de l'Alliance est d'« améliorer la vie des coursier-es et chauff-

feur-ses en améliorant leurs conditions de travail dans le monde entier⁷ ». La coordination s'organise à travers la participation directe des travailleur-ses par le biais d'assemblées formées par des représentant-es des collectifs. Ayant débuté en temps de pandémie, ces assemblées ont lieu par vidéoconférence. Pour promouvoir ses revendications, l'UWA choisit l'action directe par des arrêts de travail, marches et autres manifestations. Elle souhaite « établir des protocoles de négociation collective qui garantissent la participation des travailleurs à la régulation de l'économie de plateforme », et collaborer avec des avocat-es indépendants pour engager des poursuites au niveau international contre les violations des droits du travail et des normes de santé et de sécurité par les plateformes numériques.

Avec ces réseaux, il semble possible d'évoquer « un nouvel internationalisme ». Le mouvement des travailleurs de plateformes, qui a pour fer de lance les coursier-es, est un véritable « laboratoire de classe » qui promeut des innovations stratégiques importantes pour l'avenir du mouvement ouvrier. En effet, on a pu observer que ce sont les travailleurs eux-mêmes, de manière autonome et autogérée, qui construisent une réponse globale aux multinationales de l'économie de plateforme.

1. Pour une analyse de l'état actuel des luttes des travailleurs de plateforme tant en termes d'actions directes que d'actions juridiques, voir Anne Dufresne, Cédric Leterme, « Travailleurs de plateforme. La lutte pour les droits dans l'économie numérique », Gresea, avril 2021 (article disponible sur le site du Gresea).

2. Pour une revue détaillée de l'Assemblée européenne, voir Anne Dufresne, « Coursiers de tous les pays, unissez-vous ! », Gresea échos, n°98, juin 2018 (article disponible sur le site du Gresea).

3. Pour plus d'informations sur les deux réseaux, voir altersummit.eu et projet-react.org

4. En croisant les deux chartes, européenne et internationale, on observe que la thématique commune est celle de « la suppression des évaluations à la performance » qui révèle en réalité l'intensification du travail bien spécifique au travail de plateforme. Cette revendication est incluse dans celles, plus générales, de la transparence des applications et de la réappropriation de l'algorithme.

5. À noter que la requalification de la relation de travail comme salariat a été, là aussi, l'une des exigences centrales des journées d'action mondiale.

6. #NiUnRepartidorMenos est un collectif mexicain qui s'est étendu au Pérou, en Équateur, en Colombie, au Chili et en Argentine. Au Brésil, on trouve les Entregadores Antifascistas (Coursiers antifascistes) et Treta No Trampo ; Glovers en Ecuador, Darle Vuelta A Todo et Agrupación Trabajadores de Reparto (ATR) en Argentine ; Riders Unidos et Ya (Coursiers unis maintenant) au Chili.

7. Charte de l'UnidXs World Action. Pour le détail des revendications, voir la déclaration internationale du 8 octobre 2020, sur le site unidosworldaction.com

À travers le monde, les luttes se multiplient, avancent, reculent, font masse ou se dissipent. Ces contestations sociales, particulièrement vives aujourd'hui, sont souvent localisées et fragmentées.

Pourtant, les liens entre les mouvements qui les portent n'ont pas disparu. Dispersées aux quatre coins de la planète, qu'ont-elles en commun ? Quelles relations entretiennent-elles ?

En faisant s'entrecroiser les voix d'une vingtaine de militant·es situés en France et en différents points du globe, dans des contextes socio-économiques variés, ce livre donne à voir les similarités qui existent entre ces combats, mais également leurs différences, voire leurs oppositions. Il montre aussi la façon dont ils peuvent s'inspirer les uns des autres, et même se soutenir et se renforcer mutuellement.

Féminisme, antiracisme, écologie, travail, démocratie..., cet ouvrage collectif est un tour du monde militant, en textes et en images. Il invite à porter un regard optimiste sur les mobilisations récentes en proposant un dialogue fertile entre les luttes d'ici et d'ailleurs.

Fondée en 1998 et présente dans plus de quarante pays, Attac est une association qui résiste contre le pouvoir pris par la finance et les multinationales sur les peuples et la nature, et lutte pour la justice sociale et environnementale.

Prix : 21 €
ISBN : 978-2-7082-5377-3
www.editionsatelier.com

